



Communiqué à la presse spécialisée

Annonces électroniques – quelle suite ? 2^{ème} réunion d'information organisée par la CCNR sur l'introduction des annonces électroniques en navigation rhénane 12 mai 2009 à Bonn, BMVBS, Salle de réunion 0.105

Convaincue à l'époque que les conditions organisationnelles et techniques pour l'échange d'annonces par voie électronique en navigation rhénane étaient globalement réunies, la Commission Centrale pour la navigation du Rhin (CCNR) avait décidé d'en prescrire l'utilisation. Dans un premier temps, à partir du 1^{er} avril 2008, certains bateaux-conteneurs devaient être tenus de communiquer par voie électronique leurs annonces aux centrales de secteurs. Des problèmes techniques ne permettant pas de communiquer les annonces électroniques comme prévu, la CCNR a suspendu en mai 2008 l'application des prescriptions relatives aux annonces électroniques. Il apparaît désormais que ces problèmes devraient être réglés d'ici le milieu de cette année et que la CCNR pourrait prendre en juin une décision relative à la réintroduction des prescriptions relatives aux annonces électroniques. La CCNR a prévu d'étendre progressivement la communication des annonces par voie électronique à d'autres catégories de bâtiments soumises à l'obligation d'annonce une fois que des enseignements suffisants seront disponibles.

La réunion d'information s'adresse aux membres de la profession de la navigation, de l'administration publique, du secteur des chargeurs et des exploitants d'installations de manutention et de ports concernés par les annonces électroniques.

L'objectif de cette réunion d'information est de contribuer à l'introduction des annonces électroniques, de fournir des informations sur les mesures prises entre temps par les administrations et sur leurs résultats et plus particulièrement d'identifier avec les parties concernées les éventuelles difficultés pouvant subsister, afin de contribuer à la recherche de solutions supplémentaires. Cet échange d'informations doit ainsi permettre de tirer les enseignements utiles concernant l'introduction des annonces électroniques. Afin de contribuer à cet échange d'information, il est prévu de mener avant la pause déjeuner une enquête parmi les participants. Des précisions concernant ce point seront communiquées aux participants lors de leur enregistrement.

Si l'accès à la réunion d'information est gratuit, le nombre des participants devra toutefois être limité faute de place, d'où la nécessité d'informer le Secrétariat de votre participation avant le 30 avril 2009. Votre inscription peut être adressée au Secrétariat au moyen du formulaire d'inscription ci-annexé, par télécopie ou par courrier électronique. Votre interlocutrice au Secrétariat de la CCNR est Mme Doris Guth, E-mail ris@ccr-zkr.org, téléphone +33 388 522011 ou +33 388 522010.

Formulaire d'inscription :

Je participerai à la 2^e réunion d'information de la CCNR pour l'introduction de l'obligation d'annonce par voie électronique" qui se tiendra à Bonn, le 12 mai 2009

Nom :

Société / Organisation

Adresse :

.....

Tél.

Télécopie :

Courriel :

Vous pouvez vous inscrire par courrier électronique ou par télécopie.

Courriel : ris@ccr-zkr.org

Télécopie : 00 33 (0)3 88 32 10 72